

Berles Monchel

> La lettre d'info



L'actualité communale à votre porte.

Novembre 2020 - EDITION 5

J'entretiens mon trottoir

La commune vous encourage à participer à l'effort collectif et citoyen

"Les propriétaires et les occupants d'une maison sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords" (Règlement Sanitaire Départemental (art32))

- Balayage
- Désherbage
- Démoussage



Commission

Aménagement/ Environnement

Cette commission avait pour objectif l'écoute et la participation dynamique des habitants sur l'aménagement et le cadre de vie à Berles, une volonté du nouveau Conseil. Le souhait étant, à court terme, que Berles obtienne les labels «village patrimoine» et «territoire engagé pour la nature».



La Peupleraie

La Peupleraie représente un potentiel écologique important au regard de sa proximité avec les Balzats et par ses 2ha30 de zones humides, en sachant que les Pays d'Artois ne comprennent que 0,6% de zones humides.

Diagnostic:

Le CPIE a présenté son diagnostic écologique et recense plusieurs espèces présentes:

- 4 espèces d'amphibiens (crapauds, grenouilles, tritons)
- 8 espèces de libellules
- 35 espèces d'oiseaux
- 3 espèces de chauve-souris

Réflexions:

Les idées d'aménagement proposées par l'ensemble des participants lors de cette rencontre:

- la création d'un piétonnier (parcours santé)
- lieu d'épanouissement pour les enfants (création de zones ludiques types labyrinthe, construction de cabanes, bancs en bois, sculptures en bois ...)
- présence d'animaux (Eco-pâturage)
- zones de clairières, délimitées, avec panneaux présentant la biodiversité
- aire de repos et/ou pique-nique
- jardins partagés
- revoir la circulation de la Rue d'Eau avec l'aménagement d'une piste cyclable (projection vers l'avenir de la déviation de la 2x 2 voies et créer une jonction avec Savy-Berlette et Aubigny).



La lettre d'info

> ACTUALITÉS

Cadre de vie

Lors de la commission Aménagement/Environnement, l'objectif était de créer des groupes de travail par thématiques afin de partager et de contribuer aux aménagements de la commune. Ces groupes se veulent intergénérationnels. Pour cela, nous vous invitons si vous le souhaitez, à nous communiquer dans quel(s) groupe(s) vous souhaiteriez participer:

Groupe 1:

Aménagement de la Peupleraie

Groupe 2:

Fleurissement/Plantation

Groupe 3

Aménagement urbain (décorations, signalétique, mobilité...)



Enfance

Vu la pandémie actuelle, l'arbre de Noël est annulé. Le Père Noël passera dans toutes les classes pour distribuer des friandises ainsi qu'une carte d'achat.

Les permanences de la mairie

Le vendredi: 16h30 à 18h00

Le samedi: 10h00 à 12h00

☎ 03-21-22-02-60

✉ commune@berles-monchel.fr

Plantation de bulbes

L'opération "Plantation de bulbes" est maintenue au Samedi 14 novembre à 10h00. Au vu de la situation sanitaire, de petits groupes seront constitués (2 à 3 volontaires). Les personnes, familles, souhaitant participer à l'opération sont invitées à se faire connaître à l'un des membres du Conseil municipal ou au secrétariat de mairie.



> PREVENTION

Attestation de déplacement

Le Président de la République a décidé un confinement depuis le 30 octobre jusqu'au 1er décembre 2020 minimum. Pour chaque déplacement, une attestation permanente est à remplir.

Vous trouverez sur le site internet ou sur la page facebook de la Commune, l'attestation individuelle en ligne. Vous pouvez l'imprimer ou la stocker sur votre smartphone et la présenter en cas de contrôle avec le QR Code bien visible.

> ARMISTICE

Cérémonie du 11 Novembre

Le 11 Novembre Monsieur le Maire et ses adjoints iront déposer une gerbe au monument aux morts, en hommage aux Poilus tués lors de la Grande Guerre et pour perpétuer le Souvenir de ceux tombés au cours des conflits suivants. La pandémie actuelle n'a pas permis d'organiser notre habituelle cérémonie.



IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

La lettre d'info

A compter du 1er Janvier prochain, nous avons décidé de privilégier la parution de notre lettre d'information de manière dématérialisée par internet, dans un souci écologique et économique (papier, encre,...).

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, merci de faire parvenir au secrétariat de mairie, l'adresse de votre messagerie.

la parution papier ne sera réservée qu'aux foyers ne disposant pas d'une adresse internet.

